



2023 - 2024

GUIDE DE L'ADHESION

A REMPLIR
POUR
ADHERER

FEDERATION DES FOYERS RURAUX

ET ASSOCIATIONS D'ANIMATION EN
MILIEU RURAL

JURA - HAUTE SAONE - DOUBS - TERRITOIRE DE BELFORT

135 place du Maréchal Juin - le Boeuf sur le Toit
39000 Lons le Saunier
03 84 47 11 39
fdfr39@wanadoo.fr
www.foyersrurauxfc.com

L'ORGANIGRAMME

DU MOUVEMENT DES FOYERS RURAUX

CNFR

**CONFÉDÉRATION
NATIONALE DES
FOYERS RURAUX**

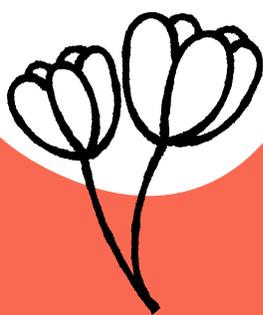
UR

**UNION RÉGIONALE
DES FOYERS RURAUX
DE BOURGOGNE
FRANCHE COMTÉ**

FDFR

**FÉDÉRATION
DES FOYERS RURAUX
39 25 70 90**

**FOYERS RURAUX
COMITÉS DES FÊTES
ASSOCIATIONS
D'ANIMATION**



LA FDFR, C'EST QUI ?

CHANGEMENT DE FONCTIONNEMENT

LA FÉDÉRATION A FAIT LE CHOIX DE MODIFIER SES STATUTS ET DE FAIT SONT FONCTIONNEMENT INTERNE. Désormais le CONSEIL COLLEGIAL REMPLACE L'ACTUEL BUREAU ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL COLLÉGIAL

LE CONSEIL COLLEGIAL EST L'INSTANCE DÉCISIONNAIRE DE LA FÉDÉRATION.

C'EST QUI ?

IL EST CONSTITUÉ D'UN MEMBRE DÉSIGNÉ PAR CHAQUE ASSOCIATION ADHÉRENTE DU PREMIER COLLÈGE. LE MEMBRE DEVIENT ALORS REPRÉSENTANT DE SON ASSOCIATION ET PORTE UNE VOIX AU CONSEIL COLLEGIAL. L'ASSOCIATION PEUT A TOUT MOMENT CHANGER DE REPRÉSENTANT AU COURS DE L'ANNÉE.

PREMIER COLLÈGE

ASSOCIATIONS D'ANIMATION EN MILIEU RURAL
TYPE FOYER RURAL, COMITÉ DES FÊTES...ETC

DEUXIÈME COLLÈGE

PERSONNES PHYSIQUES À TITRE INDIVIDUEL

TROISIÈME COLLÈGE

PERSONNES MORALES ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LES SALARIÉS



LOÏC QUENOT



AUDREY CHAMAGNE



Qui peut adhérer à la Fédération ?

Pour le premier collège :

Toutes les associations d'animation en milieu rural agissant sur le territoire d'action de la Fédération peuvent adhérer. Il n'est pas obligatoire de s'appeler "foyer rural" pour faire parti du mouvement.

Pour le deuxième collège :

Toutes personnes individuelles souhaitant s'investir à la Fédération.

Pour le troisième collège :

Toutes personnes morales et collectivités territoriales sur le territoire d'action de la Fédération souhaitant s'investir à la Fédération et bénéficier du matériel qu'elle propose.

Le territoire d'action de la Fédération ?

L'association est une Fédération interdépartementale qui agit sur 4 départements : le Jura, le Doubs, la Haute Saône et le Territoire de Belfort . Toutes associations ayant son siège social sur l'un des 4 départements peuvent devenir adhérentes.

Combien d'associations adhérentes en 2022/2023 ?

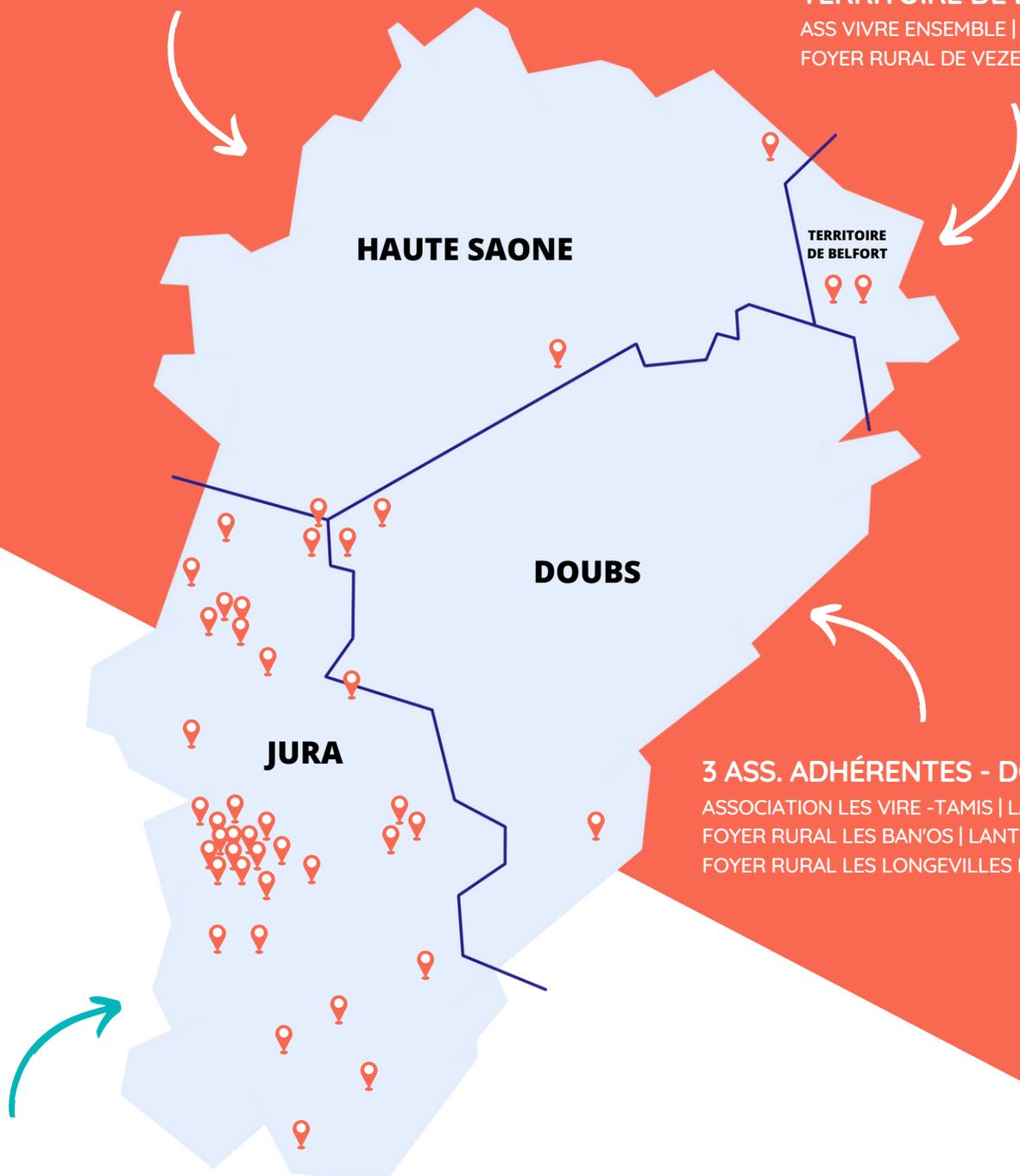
C'est 44 associations d'animation en milieu rural réparties sur tout le territoire, ce qui représente 2 420 adhérents individuels.

2 ASS. ADHÉRENTES - HAUTE SAONE

ASS FOLLE AVOINE | BOUHANS LES MONTBOZON
FOYER RURAL DU HAUT DU THEM

2 ASS. ADHÉRENTES - TERRITOIRE DE BELFORT

ASS VIVRE ENSEMBLE | BREBOTTE
FOYER RURAL DE VEZELOIS



3 ASS. ADHÉRENTES - DOUBS

ASSOCIATION LES VIRE -TAMIS | LAVERNAY
FOYER RURAL LES BAN'OS | LANTENNE VERTIERE
FOYER RURAL LES LONGEVILLES MONT D'OR

37 ASS. ADHÉRENTES - JURA

FOYER RURAL D'AUTHUME
FOYER RURAL DE CHOISEY
FOYER RURAL DE LEMUY
FOYER RURAL D'ASNANS BEAUVOISIN
FOYER RURAL DE CHAREZIER CHARCIER
FOYER RURAL DE RUFFEY SUR SEILLE
FOYER RURAL DE CHAPELLE VOLAND
FOYER RURAL DE VAUDREY
FOYER RURAL DE COURBOUZON
COMITÉ D'ANIMATION DE BELLEFONTAINE
FOYER RURAL DE COURLANS
FOYER RURAL DE GEVINGEY
FOYER RURAL DES 4 HAMEAUX DE ROTHONAY
FOYER RURAL DE BIARNE SAINT VIVANT
FOYER RURAL DE DAMMARTIN MARPAIN
FOYER RURAL D'AMANGE

VINCELLES ANIMATION LOISIR (LE V.A.L)
FOYER RURAL DE ROMAIN VIGEARDE
ASS PELE MELE | VIRY
FOYER RURAL D'OFFLANGES
FOYER RURAL DE MOISSEY
FOYER RURAL DE LOULLE
FOYER RURAL DE ST GERMAIN EN MONTAGNE
FOYER RURAL DE SIROD
FOYER RURAL DE VILLENEUVE SOUS PYMONT
FOYER RURAL DE ST LAURENT LA ROCHE
FOYER RURAL DE BRIOD
ASS LA GRAPPE D'OR DE QUINTIGNY
1 2 3 MESSIA SUR SORNE
FOYER RURAL DE VEVY
CYCLO RANDO DE ROCHEFORT SUR NENON

FOYER RURAL DE DOMBLANS
FOYER RURAL DU LOUVEROT
FOYER RURAL DE MANTRY
FOYER RURAL DE MONTAIN
FOYER RURAL DE CRENANS
FOYER RURAL DE ST JULIEN



LES PROJETS

AU SERVICE DES ADHÉRENTS

FRAKA – LE PROGRAMME CULTUREL ECLATÉ

RESERVÉ AUX
ADHÉRENTS
1ER COLLÈGE

LE SPECTACLE VIVANT, AU CŒUR DE NOS VILLAGES.

VOUS SOUHAITEZ PROPOSER DES SPECTACLES, FAIRE DANSER VOTRE VILLAGE, FAIRE RIRE LES ENFANTS. LA FÉDÉRATION VOUS ACCOMPAGNE ET VOUS PERMET D'ORGANISER AU MIEUX VOS ÉVÈNEMENTS.

COMMENT CA MARCHE ?

LA FÉDÉRATION FAIT UN APPEL A PARTICIPATION AVANT CHAQUE SAISON, LES ADHÉRENTS PEUVENT S'INSCRIRE POUR ACCUEILLIR UN SPECTACLE DANS LEUR VILLAGE.

L'ASSOCIATION QUI NOUS ACCUEILLE PREND A SA CHARGE LE REPAS DES ARTISTES ET DE L'ÉQUIPE DE LA FÉDÉRATION AINSI QU'UNE PARTICIPATION DE SEULEMENT 200€ LA BILLETIERIE, LES BESOINS TECHNIQUE, LE CONTACT AVEC LES COMPAGNIES, LA COMMUNICATION...ETC C'EST LA FÉDÉRATION QUI S'EN OCCUPE !

ESPACE CULTUREL ECLATÉ – FRAKA : LA SOLUTION CLEF EN MAIN



LA LUDOTHÈQUE

LA FÉDÉRATION DES FOYERS RURAUX VOUS DONNE L'OCCASION D'ORGANISER UN MOMENT DE PARTAGE AUTOUR DES JEUX DE SOCIÉTÉ DE SA PROPRE LUDOTHÈQUE.

SE RETROUVER AUTOUR D'UNE ANIMATION LUDIQUE, ENTRE DÉCOUVERTE ET PARTAGE, ANIMÉE PAR MATHIEU, JOUEUR PASSIONNÉ QUI SAURA VOUS TRANSPORTER DANS DIFFÉRENTS UNIVERS, ON NE VOUS ARRÊTERA PLUS. MOMENT CONVIVIAL ASSURÉ.



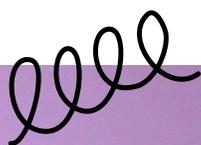
HISTOIRE DE S'VOIR

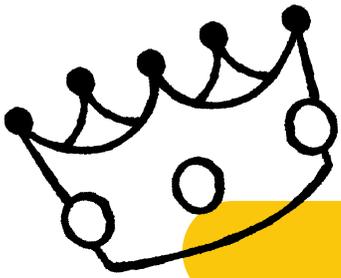
TOUJOURS AVEC CETTE ENVIE D'ÊTRE AU PLUS PROCHE DES HABITANTS, LA FÉDÉRATION A MIS EN PLACE LE PROJET "HISTOIRE DE S'VOIR".

L'OBJECTIF : METTRE EN LUMIÈRE PAR LE THÉÂTRE LA VIE DES PERSONNES ISOLÉES DANS UN VILLAGE ET AINSI CRÉER UNE PROXIMITÉ ENTRE LES HABITANTS D'UNE MÊME COMMUNE.

LE PRINCIPE : DEUX COMÉDIENS RÉCOLTENT UNE HISTOIRE, DES ANECDOTES CHEZ UN OU UNE HABITANT(E) DU VILLAGE.

LES COMÉDIENS PRÉPARENT ENSUITE UNE PETITE FORME THÉÂTRALE QUI SERA PRÉSENTÉE À TOUS LES VOISINS, SUIVIS DU VERRE DE L'AMITIÉ





LE COLLECTIF COMME UN GANT

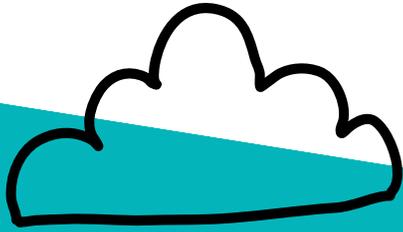
LA FÉDÉRATION EST L'UNE DES FONDATRICES DU COLLECTIF COMME UN GANT AVEC 4 AUTRES ASSOCIATIONS (DÉFLAGRATION, L'INSTD'ART, L'ADAPÉMONT ET L'AMUSERIE).

LE COLLECTIF PORTE LE PROJET DE TIERS LIEU CULTUREL ITINÉRANT SOUS CHAPITEAU.
LE BUT : POSER LE CHAPITEAU PENDANT 1 MOIS DANS UN VILLAGE ET CRÉER UNE PROGRAMMATION COMPLÈTE AVEC LES HABITANTS, LES ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITÉS.
DURANT 3 ANS LE CHAPITEAU SERA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PORTE DU JURA ET BRESSE HAUTE SEILLE

EN 2022, LE CHAPITEAU S'EST IMPLANTÉ À VOITEUR PUIS AUGISEY ET EN 2023 À DESNES PUIS À GRAYE ET CHARNAY.

POUR PLUS D'INFOS RENDEZ-VOUS SUR :
WWW.COLLECTIFCOMMEUNGANT.COM



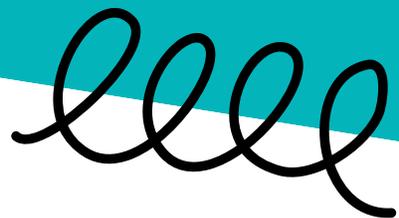


PREMIER COLLÈGE

DEVENIR ADHÉRENT

**QUAND ON EST UNE
ASSOCIATION D'ANIMATION EN
MILIEU RURAL**

(TYPE FOYER RURAL, COMITÉ DES FÊTES...)



LES AVANTAGES

D'ADHÉRER À LA FÉDÉRATION

PRESTATIONS	TARIFS ADHÉRENT	TARIFS NON ADHÉRENT
Spectacle FRAKA dans son village	200€	 *en moyenne un spectacle coûte + 1 000 € en direct
Ludothèque avec animateur (+ de 40 jeux dispo)	100€	 *le cachet d'un animateur coûte au minimum 300€
Adhésion Artdam	20€	30€
Accès aux ateliers et formations proposés par la fédération (atelier cuisine, théâtre, formation communication...)	GRATUIT	
Accès logiciel de gestion des adhérents - Gestanet <small>*exclusif au mouvement</small>	GRATUIT	
Aide administrative	GRATUIT	
Conception graphique pour affiches, plaquettes, flyers...	GRATUIT	
Service d'impression à prix réduit <small>Copie/couleur A4 = 0.20 € Copie Noir/Blanc A4 = 0.05 € Papier Blanc A4 0.03 € Papier couleur A4 0.05 € Pour le format A3 le tarif est multiplié par deux.</small>	POSSIBLE	
Location matériel		
Dôme - 60 m ²	A PARTIR DE 200€	A PARTIR DE 1 000 €
Gradins - 150 places assises	50€	150€
9 grilles d'exposition	GRATUIT	
Caravane - billetterie	GRATUIT	



LE FORMULAIRE

D'ADHÉSION 2023-2024



Merci de remplir tous les champs même si vous adhérez en ligne

COORDONNÉES DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association :

Adresse siège social:

Email de l'association :

Site internet :

COORDONNÉES DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom et Prénom :

Numéro de téléphone :

Email :

COORDONNÉES POUR L'ADMINISTRATION (COURIERS, FACTURES, DOCUMENTS OFFICIELS...)

Nom et Prénom :

Adresse :

Email :

Téléphone :

COORDONNÉES DU REPRÉSENTANT À LA FÉDÉRATION (FAIT PARTI DU CONSEIL COLLEGIAL, PLUS D'INFO PAGE 3)

Nom et Prénom :

Adresse :

Email :

Téléphone :



ADHÉSION CNFR

CONVENTION D'ADHÉSION LOCALE

La reconnaissance de l'adhésion des Foyers Ruraux et Associations locales est soumise à l'engagement conventionnel ci-dessous après de leur Fédération / Union.

ARTICLE 1 : SIGNATAIRES

Entre d'une part :
La Fédération de :

Fédération Interdépartementale des Foyers Ruraux
Jura - Doubs - Haute Saône - Territoire de Belfort

Et d'autre part :
de l'Association locale de :

Représentée par :

Pierre Billet

Représentée par :

ARTICLE 2 : PRINCIPES ET VALEURS DES FOYERS RURAUX (EXTRAIT DU PRÉAMBULE DES STATUTS DE LA CNFR)

- « ... Tous les adhérents s'engagent à respecter les principes suivants :
- Participer au développement de la citoyenneté dans les territoires ruraux et péri-urbains
- Se référer dans leurs pratiques à l'éducation populaire
- Faire reposer leurs actions sur la libre association des habitants sur leur territoire, défini par eux comme un espace de vie, autour d'un projet commun : mieux vivre ensemble
- Être ouverts à tous et respecter les opinions et les croyances de chacun
- Favoriser l'accès des jeunes et des femmes aux postes de responsabilité
- Tendre vers la parité dans leurs instances... »

ARTICLE 3 : BÉNÉFICIAIRES DE L'ADHÉSION

- Le Foyer Rural (l'Association locale, ou toute autre Association adhérente), signataire de la présente convention, adhère pour la saison 2023-2024 auprès de la structure fédérale signataire.
- Par cette adhésion, reconnaît s'inscrire dans le cadre général d'une adhésion aux Foyers Ruraux et peut ainsi bénéficier et faire bénéficier à l'ensemble de ses membres adhérents (validés dans Gestanet) des orientations communes, services (assurances RC/IA/Assurance aux biens), moyens collectifs mis en oeuvre par la CNFR.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS

- Par cette convention, le Foyer Rural / l'Association locale signataire s'engage à respecter et contribuer aux valeurs des Foyers Ruraux définies au préambule des statuts de la CNFR, à adhérer et faire adhérer ses membres par le système d'adhésion GESTANET.

Seule l'adhésion sous GESTANET permettra de bénéficier des services et agréments de la CNFR

INFORMATION : ADHÉSION CONFÉDÉRALE ET REPRÉSENTATION DÉMOCRATIQUE

La représentation démocratique de votre Fédération ou Union au sein de la CNFR est liée au nombre d'adhérents individuels enregistrés dans Gestanet.

Les tarifs négociés (adhésions, assurance et accords) reposent sur la mutualisation et la solidarité du réseau.

Fait a :

Le

Signature du représentant de la Fédération

* FIDFR - CDSFR - FRAKA *
135 PLACE MARECHAL
LE ROEUF S/ TOULON
39000 LONS LE SAUNIER
☎ 03.84.47.11.39
✉ FIDFR39@WANADO.FR

Signature du représentant de l'association locale



TARIFS

A NOUS RENVoyer
PAR MAIL OU PAR
COURRIER

ADHÉSION STRUCTURE
ADHÉSION NOUVELLE STRUCTURE

223.00€
100.00 €

..... €

DEMANDER LA
SOUSCRIPTION À
L'ASSURANCE RC (SMACL)
POUR L'ASSOCIATION ET
L'ENSEMBLE DE SES
ADHÉRENTS.

OUI
 NON

ADHÉSION INDIVIDUELLE
COTISATION INDIVIDUELLE À LA
FIDFR

..... X 9.10€

..... €

+ RESPONSABILITÉ CIVILE
INDIVIDUELLE (RC)
OBLIGATOIRE SI VOUS AVEZ PRIS
L'OPTION ASSURANCE SMACL.

..... X 9.50€

..... €

+ ASSURANCE
INDIVIDUELLE ACCIDENT (IA)

..... X 10.00€

..... €

CARTE TEMPORAIRE
INDIVIDUELLE
VALABLE 8 JOURS

..... X 3.00€

..... €

TOTAL : €



FAIT LE

SIGNATURE



JE SOUHAITE RECEVOIR
..... CARTES D'ADHÉRENTS

PRINCIPE D'ADHÉSION

Nous vous invitons à adhérer dès maintenant sur GESTANET, pour votre association et l'ensemble de vos adhérents individuels.

Pour les personnes qui rejoindront votre association en cours de saison, il suffira de faire la demande, sur votre espace GESTANET, de droits supplémentaires et de les enregistrer. L'adhésion implique l'adhésion de tous vos adhérents individuels. Il est nécessaire d'inscrire tous vos adhérents individuels dans votre espace Gestanet.

Cela permet à vos membres d'être officiellement reconnus comme adhérents au Mouvement. L'adhésion et l'assurance sont deux démarches différenciées.

Vous avez le choix de souscrire ou non aux assurances proposées par la Confédération Nationale des Foyers Ruraux.

Pour adhérer : Merci de nous renvoyer le formulaire d'adhésion 2023-2024 accompagné de la convention d'adhésion locale signée et du règlement et rdv sur Gestanet pour finaliser votre adhésion (si difficulté la Fédé s'occupe de tout).

ADHESION AVEC ASSURANCE

Les taux de la SMACL sont à des tarifs défiant toute concurrence car ils bénéficient de la mutualisation des 1600 structures et 180 000 adhérents individuels des Foyers Ruraux.

Si vous souhaitez être couverts par le contrat d'assurance national, vous devez le valider lors de votre demande d'adhésion en cochant la case « Demander la souscription à l'assurance RC (SMACL) pour l'association et l'ensemble de ses adhérents » sur le formulaire d'adhésion. Vous devez ensuite :

- Souscrire des assurances Responsabilité Civile pour vos adhérents.
- Souscrire éventuellement une Individuelle Accident (RC IA).

En les inscrivant sur GESTANET ou en envoyant à la Fédération la liste de vos adhérents.

- Vous pouvez également souscrire des garanties optionnelles que vous devez renouveler chaque saison (voir fiche assurance).

ATTENTION :

- Votre assurance « responsables associatifs » ne sera pas valide si vous n'avez saisi aucun adhérent individuel dans GESTANET
- Seuls les membres de votre association saisis dans GESTANET pourront bénéficier des garanties SMACL.

ADHESION SANS ASSURANCE

Il faudra obligatoirement nous fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile Organisateur pour votre association (RCO). Pour les activités sportives, vous êtes dans l'obligation de proposer à vos adhérents une formule Individuelle Accident.

VALIDITÉ DE L'ASSURANCE

Votre association et les adhérents inscrits seront couverts jusqu'au 30 septembre de la saison suivante. Vous avez jusqu'à cette date pour renouveler, au-delà ces garanties ne seront plus valides.

ASSURANCE

LE CONTRAT D'ASSURANCE SMACL

En savoir plus : Rendez-vous dans votre espace Gestanet, rubrique Outils / Réseau pour télécharger le guide de l'assurance Smacl.

GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Dans le cadre du contrat d'assurance il est possible de souscrire des garanties complémentaires auprès de la SMACL.

QUELLES GARANTIES POUR LES ASSOCIATIONS ?

- Biens immobiliers : locaux occupés par l'association plus de 30 jours consécutifs, qu'ils appartiennent à l'association, ou qu'ils lui soient prêtés ou loués;
- Biens mobiliers : matériel appartenant à l'association ou confié à elle pour son usage exclusif ;
- Véhicules à moteur et bateaux : appartenant à l'association ;
- Auto-mission : protège les salariés, élus et adhérents quand ils utilisent leurs véhicules personnels pour les besoins de l'association ;
- Chapiteaux, structures gonflables appartenant à l'association ;
- Tout risque : matériel informatique, bureautique, audio-visuel, instruments de musique datant de moins de 3 ans ;
- Interruption / Annulation de séjours ;
- Protection juridique : intervient dans les litiges entre l'association et d'autres personnes morales, ou avec des tiers ou encore avec des cocontractants.

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION DE GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

L'outil « ASSUR'OPTIONS » en ligne permet :

- de simuler une souscription ;
- de souscrire à des garanties complémentaires.

On y accède via ce lien : <http://www.gestanet.org/assuroptions/connexion.php>

Pour vous connecter, utilisez vos identifiants et code GESTANET.

NOUVEAU

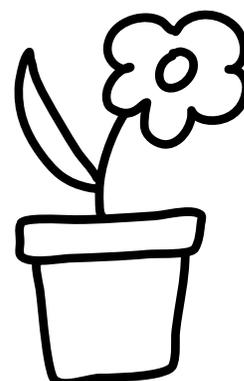


DEUXIÈME COLLÈGE

DEVENIR ADHÉRENT

**QUAND ON EST UNE PERSONNE
INDIVIDUELLE**

NON ADHÉRENT À UNE ASSOCIATION DU 1ER COLLÈGE





L'ADHÉSION À TITRE INDIVIDUEL EST MAINTENANT POSSIBLE À LA FÉDÉRATION. LES PERSONNES PEUVENT ÊTRE INVITÉ LORS DES RÉUNIONS À TITRE CONSULTATIF. TOUTE PERSONNE SOUHAITANT DEVENIR MEMBRE À PART ENTIÈRE DE L'ASSOCIATION DOIT REMPLIR CE FORMULAIRE D'ADHÉSION ET LE RENVOYER PAR MAIL OU PAR COURRIER À LA FÉDÉRATION.

L'ADHÉSION EST FIXÉ À 10€ PAR PERSONNE.



LE FORMULAIRE D'ADHÉSION 2023-2024

Nom et Prénom :

Adresse :

.....

Email :

Téléphone :

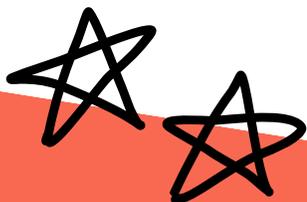
Fait le :

Signature :



**TOUS LES CHAMPS DOIVENT ÊTRE REMPLI POUR
VALIDER L'ADHÉSION ET NOUS RENVOYER CETTE PAGE
PAR MAIL OU PAR COURRIER**

NOUVEAU



TROISIÈME COLLÈGE

DEVENIR ADHÉRENT

**QUAND ON EST UNE
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE
OU PERSONNE MORALE**





VOUS AVEZ MAINTENANT LA POSSIBILITÉ D'ADHÉRER À LA FÉDÉRATION EN TANT QUE PERSONNE MORALE OU COLLECTIVITÉ TERRITORIALE !
 LES MEMBRES DU TROISIÈME COLLÈGE PEUVENT ÊTRE INVITÉ LORS DES RÉUNIONS À TITRE CONSULTATIF. VOUS POUVEZ PROFITER DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS ADHÉRENTS POUR LA LOCATION DU MATÉRIEL DE LA FÉDÉRATION.

L'ADHÉSION EST FIXÉ À 50€ PAR STRUCTURE.

PRESTATIONS	TARIFS ADHÉRENT	TARIFS NON ADHÉRENT
ludothèque avec animateur (+ de 40 jeux dispo)	300€	●
<u>Location matériel</u>		
Dôme - 60 m ²	A PARTIR DE 400€	A PARTIR DE 1 000 €
Gradins - 150 places assises	50€	150€
9 grilles d'exposition	GRATUIT	●
Caravane - billetterie	GRATUIT	●

LE FORMULAIRE D'ADHÉSION 2023-2024



Nom de l'association :

Nom du responsable légal :

Adresse :

.....

Email :

Numéro de téléphone :

Site internet :

Fait le :

Signature :

**TOUS LES CHAMPS DOIVENT ÊTRE REMPLI POUR VALIDER L'ADHÉSION
 ET NOUS RENVOYER CETTE PAGE PAR MAIL OU PAR COURRIER**



FEDERATION INTERDEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX

**JURA, DOUBS, HAUTE-SAÔNE ET
TERRITOIRE DE BELFORT**

135 PLACE DU MARÉCHAL JUIN
LE BŒUF SUR LE TOIT
39000 LONS-LE-SAUNIER

03 84 47 11 39

FDFR39@WANADOO.FR

WWW.FOYERSRURAUXXFC.COM

